



Date de dépôt : 22 avril 2025

Rapport

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat accordant une aide financière annuelle de
1 347 000 francs à la Fondation Au Cœur des Grottes pour les
années 2025, 2026 et 2027**

Rapport de Jacques Blondin (page 4)

Projet de loi (13574-A)

accordant une aide financière annuelle de 1 347 000 francs à la Fondation Au Cœur des Grottes pour les années 2025, 2026 et 2027

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et la Fondation Au Cœur des Grottes est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à la Fondation Au Cœur des Grottes un montant annuel de 1 347 000 francs, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programmes

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme A04 « Egalité, Genève internationale et aéroport, statistique » pour un montant annuel de 942 900 francs et sous le programme H03 « Population, droit de cité et migration » pour un montant annuel de 404 100 francs.

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2027. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre à la Fondation Au Cœur des Grottes de remplir sa mission d'aide aux femmes victimes de violences domestiques ou

de traite des êtres humains, ainsi qu'à leurs enfants, par le biais de prestations d'hébergement, d'accompagnement psychosocial et de partenariat.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures et le département des institutions et du numérique.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Rapport de Jacques Blondin

La commission des finances a examiné cet objet lors des séances du 19 février et des 19 et 26 mars 2025, sous la présidence de M. Jacques Béné.

Les procès-verbaux ont été rédigés par M^{me} Emilie Gattlen. La commission a été assistée dans ses travaux notamment par le secrétaire de la commission, M. Raphaël Audria.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Audition du 19 février 2025 de M^{me} Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, M^{me} Emilie Flamand, directrice, BPEV, et M. Redouane Saadi, secrétaire général adjoint, DIN

M^{me} Fontanet précise que ce projet de loi, qui prévoit l'aide financière à la Fondation Au Cœur des Grottes pour 2025-2027, est cofinancé. Un montant de 942 900 francs touche le DF (A04) et un montant de 404 100 francs touche le DIN (H03). C'est la raison de la présence de M. Saadi.

La Fondation Au Cœur des Grottes est un foyer dédié à des prestations d'hébergement et d'accompagnement destinées aux femmes victimes de violences domestiques ou de traite des êtres humains, ainsi qu'à leurs enfants.

La fondation est subventionnée par la Ville de Genève depuis 2006 et, jusqu'à récemment, les places étaient réparties sur plusieurs sites. En 2022, une fondation privée a mis à disposition un immeuble, qui est un ancien hôtel, pour une durée de 20 ans, ce qui a permis de réunir tous les hébergements sur un seul site. A relever que, depuis 2019, Au Cœur des Grottes s'est fortement professionnalisée. Au départ, il s'agissait plutôt d'une association menée avec beaucoup de bonne volonté, mais une professionnalisation importante des prestations a eu lieu.

Pour faire face aux changements structurels qui sont intervenus et pour envisager la possibilité de développer un peu plus de places, le Cœur des Grottes a sollicité le financement de l'Etat, qui lui a alloué 800 000 francs de subvention en 2024. Il faut préciser que l'Etat finance déjà les autres foyers d'accueil de victimes de violences domestiques (Le Pertuis, AVVEC, Arabelle, Aux 6 logis). La Fondation Au Cœur des Grottes est un acteur très important de ce dispositif, et la fondation est signataire de la convention sur l'hébergement, révisée fin 2023, qui permet une coordination de l'ensemble des acteurs du réseau. Au Cœur des Grottes est aussi une porte d'entrée pour

la prise en charge des victimes dans le cadre du mécanisme cantonal de lutte contre la traite des êtres humains, et c'est ce volet-là qui est financé par le DIN.

Le contrat de prestations dont il est question aujourd'hui relève à la fois du budget du BPEV (DF) et du budget du DIN. La clé de répartition est de 70% pour le DF et de 30% pour le DIN, qui correspond à une prise en charge de 70% de personnes victimes de violences domestiques et de 30% de personnes victimes de traite des êtres humains. La subvention attribuée en 2024 l'a été sur un an seulement et a été assortie d'un audit du SAI. L'Etat voulait en effet qu'un audit de gestion soit réalisé avant d'envisager un financement pluriannuel, afin de le faire sur des bases saines. Cet audit a été mené durant le premier semestre 2024. Il n'a pas fait apparaître de problème majeur au sein de la fondation et comporte des recommandations qui permettent de consolider des mesures déjà entreprises, ce qui a permis de lancer le financement pluriannuel.

En renforçant sa subvention par rapport à 2024, le canton répond aux engagements de la Suisse et des cantons en matière de prévention de la violence et de lutte contre la traite des êtres humains. Il permet également de pérenniser des prestations clés de la fondation, jusqu'à maintenant dépendantes de financements privés. Or, quand des financements privés sont alloués de manière pérenne, par exemple via la mise à disposition d'un bâtiment, cela entraîne des modifications dans l'activité de la fondation, mais aussi de possibles difficultés à maintenir d'autres financements. Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat a souhaité s'engager aux côtés de la Fondation Au Cœur des Grottes.

Les activités de la fondation sont les suivantes : l'hébergement d'urgence et l'accompagnement psychosocial et éducatif des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants ; l'hébergement de suite et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants ; l'hébergement d'urgence et l'accompagnement des femmes victimes de traite humaine et de leurs enfants ; et l'hébergement de suite et l'accompagnement des femmes victimes de traite humaine et de leurs enfants. Ces activités sont menées en collaboration avec les institutions partenaires. Le foyer Au Cœur des Grottes peut accueillir 65 personnes, soit 40 femmes et 25 enfants, répartis dans 40 chambres. En matière de fonctionnement interne, le conseil de fondation est composé de 10 membres bénévoles et l'équipe pluridisciplinaire compte 37,25 ETP.

En conclusion, ce foyer est le plus grand du canton pour les victimes de violences et un membre à part entière du dispositif de prise en charge des victimes de violences domestiques et de traite, ainsi que de leurs enfants. A noter qu'il n'est pas toujours facile d'héberger également les enfants. Le

financement par le canton apparaît donc justifié, vu la volonté du Conseil d'Etat d'intervenir sur cette politique publique. Le fait d'avoir un contrat de prestations permet aussi au DF et au DIN d'avoir un meilleur pilotage des deux politiques publiques concernées.

Le président relève que l'augmentation est importante. Il souhaiterait savoir pourquoi elle est exactement la même pour le DF et le DIN.

M^{me} Flamand indique qu'il s'agissait de conserver la même répartition que celle de la subvention 2024, qui reflète la proportion des personnes prises en charge par le foyer. Dès le début, il a été décidé de collaborer avec le DIN sur ce projet, et cette clé de répartition a été choisie.

En ce qui concerne la durée du contrat, qui n'est que de trois ans, elle précise qu'il a été décidé de procéder ainsi, d'une part, parce que cela permet, s'agissant d'un nouveau contrat, d'évaluer les choses au bout de trois ans déjà et, d'autre part, parce que cela permet de faire coïncider la fin de ce contrat avec la fin du contrat du foyer Arabelle. Il semblait judicieux de pouvoir renouveler les deux en même temps, à partir de 2028, ce qui permettra d'évaluer le besoin de faire des modifications, en termes de création ou de redistribution des places notamment.

Le président se réjouit de cette coordination. Par ailleurs, il fait remarquer que le montant de l'aide financière n'apparaît pas toujours dans le titre des contrats de prestations, alors que c'est très utile. C'est le cas ici, mais tous les départements ne le font pas. Par exemple, le contrat de prestations des HES ne mentionne pas le montant.

Une députée (PLR) souhaiterait savoir si l'aide allouée aux autres foyers augmente également.

M^{me} Flamand explique qu'un rapport du Conseil d'Etat sur l'hébergement des victimes de violences domestiques, qui date de 2022, indiquait que, selon les bonnes pratiques, il était recommandé que l'Etat prenne en charge 50% des frais de fonctionnement de ces entités. A l'époque de ce rapport, le seul pour qui ce n'était pas le cas était le foyer Arabelle, et le montant de leur subvention a été ajusté en conséquence. C'est également la réflexion qui a présidé à l'établissement de cette subvention-ci. A noter qu'il s'agit de 50% sur les frais de fonctionnement pour les prestations essentielles. D'autres prestations continuent à être financées par des fonds privés (séjours à la montagne ou activités sportives, par exemple).

M^{me} Fontanet rappelle avoir expliqué ce taux de 50% pour le contrat de prestations du foyer Arabelle. Les autres bénéficiaient déjà de ce financement à hauteur de 50%, et il n'a donc pas été nécessaire de prévoir une augmentation.

Un député (UDC) observe que diverses structures existent et opèrent dans ce même domaine, effectuant un travail essentiel pour lutter contre les violences faites aux femmes. Il demande si la multiplication de structures pourrait être rationalisée, en termes de frais de fonctionnement, et si des collaborations existent entre elles, par exemple eu égard au public visé.

M^{me} Fontanet relève que cette question soulève un point très important. C'est la raison pour laquelle, en 2023, après un an de travail, une convention sur l'hébergement a été signée par tous ces partenaires, de manière qu'ils ne travaillent pas sans avoir de liens entre eux. Il s'agissait notamment d'établir quelle institution accueille quel public, quand, comment, et de préciser la prise en charge des urgences. Cela faisait suite à ce qu'il s'était passé pendant la période COVID. Une telle convention faisait défaut pour savoir qui prenait un lit à quel endroit et quand, et le système ne fonctionnait pas.

Des questions de locaux sont aussi à considérer. On pourrait penser qu'il serait préférable de réunir toutes les bénéficiaires au même endroit, mais des lieux doivent pouvoir être tenus secrets lorsque des personnes doivent être protégées. De plus, il est difficile de trouver des immeubles ou des hôtels à disposition pour accueillir davantage de personnes. Le foyer Au Cœur des Grottes est le plus grand, avec 40 chambres. Un travail a été mené pour essayer de mieux organiser le réseau et de le rationaliser.

Le service de soutien externe est par exemple pris en charge par un seul foyer (Arabelle). Il apporte un soutien à toutes les personnes qu'il n'est pas possible d'héberger immédiatement. Il faut préciser que les personnes accueillies doivent entreprendre toute une série de démarches, administratives, mais aussi psychologiques et en lien avec leurs enfants. Jusqu'en 2023, toutes les personnes qui ne trouvaient pas de place dans un foyer et qu'il fallait loger en urgence à l'hôtel ne bénéficiaient d'aucun soutien et étaient livrées à elles-mêmes. Maintenant, ce service existe, et des personnes rendent visite aux victimes logées dans des chambres d'hôtel, afin de les aider à traverser ce qu'elles sont en train de vivre. En conclusion, il y a bien des réflexions qui sont menées sur les collaborations entre les différents acteurs du réseau, et il paraissait important que l'Etat finance aussi le Cœur des Grottes.

M^{me} Flamand ajoute que, actuellement, il existe quatre structures, et que le réseau est régulièrement saturé. Un grand travail de coordination est mené de manière active par le BPEV. A ce sujet, M^{me} Flamand propose de transmettre le lien vers la convention sur l'hébergement qui décrit le réseau, le rôle des différents intervenants (y compris le centre LAVI, l'Hospice général, UMUS). La volonté de coordination est bien réelle, mais tout centraliser serait compliqué pour des raisons historiques, mais aussi parce qu'on arrive à certaines limites, dans le sens où cela demande une logistique importante

d'héberger autant de personnes, et où il n'est pas forcément souhaitable d'avoir des centres plus grands. La situation actuelle semble être un bon compromis.

Audition du 19 mars 2025 de la Fondation Au Cœur des Grottes représentée par M^{me} Daria Clay, directrice, M^{me} Laurence Froidevaux, adjointe de direction, M^{me} Joana Herrmann, psychologue responsable, M^{me} Melinda Alessi, responsable des finances, M^{me} Yaëlle Wolf, responsable pôle socio-éducatif, et M. Jacques Hertzschuch, trésorier

Le président rappelle que l'objectif de *cette séance dans les locaux de l'association* était de pouvoir mettre autre chose qu'un simple chiffre sur le Cœur des Grottes, s'agissant du premier contrat de prestations. Le but était également de montrer l'intérêt que la commission porte à cette fondation, dont la regrettée Anne-Marie von Arx a d'ailleurs été la directrice adjointe pendant de longues années.

M. Hertzschuch se dit très heureux, au nom du conseil de fondation et des membres du comité de gestion, d'accueillir la commission dans les locaux du Cœur des Grottes. Il excuse en préambule le directeur, M. Antoine de Raemy, qui n'a pas pu être présent en raison d'un empêchement légitime.

Il rappelle que le Cœur des Grottes est né en 1902, ce qui en fait une institution ancienne, qui est devenue une fondation en 2006. Lui-même a travaillé au Cœur des Grottes et est intervenu en 2019, lorsque la fondation a rencontré un certain nombre de difficultés. Il a été mandaté par le conseil de fondation de l'époque pour restructurer l'institution, à la tête de laquelle il s'est retrouvé pour un intérim de six mois. C'est à ce moment-là que M^{me} Clay a été engagée. Avec son équipe, elle a amené une nouvelle gestion, qui a complètement changé le fonctionnement de la fondation, laquelle s'est professionnalisée.

Durant cette période est également intervenue la crise du COVID, avec toute la complexité que cela a pu engendrer dans une institution qui accueille une quarantaine de femmes et une trentaine d'enfants. Des changements de lieux de placement ont également fait suite à des pertes de places d'hébergement, et la fondation a finalement pu se regrouper au sein de cet immeuble en totalité, exception faite de tâches administratives qui sont restées dans le quartier des Grottes. Les processus ont été adaptés et revus dans l'ensemble des domaines de la gestion de la fondation et dans le suivi des prestations aux bénéficiaires.

Le Cœur des Grottes est le plus grand foyer d'accueil pour les femmes victimes de violences domestiques et le seul qui accueille les femmes victimes

de traite des êtres humains, un domaine dans lequel M^{me} von Arx, ancienne députée, s'était fortement investie, à Genève, en Suisse, et à l'international.

Il est en outre important de rappeler que la fondation répond à une mission d'intérêt public. Les bases légales sont la Convention d'Istanbul (ratifiée par la Suisse en 2018) qui lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, la loi sur les violences domestiques du canton de Genève et la loi sur la traite des êtres humains, également du canton de Genève.

M^{me} Clay rappelle que, en 123 ans, le foyer a passablement évolué. D'un lieu d'accueil à visée de logement, il est devenu un lieu de reconstruction des personnes, d'accompagnement des femmes vers l'autonomie.

Elle présente quelques chiffres clés, qui se trouvent aussi dans le rapport. Le foyer héberge quelque 40 femmes et de 25 à 35 enfants. En 2024, 159 personnes ont été hébergées. La durée de séjour moyenne est de 10 mois et elle s'est beaucoup raccourcie. En 2019, certaines femmes victimes de traite étaient là depuis trois ou quatre ans. La fondation a essayé de leur prodiguer un accompagnement un peu différent, sur la base d'études qui ont été menées. En termes de ressources humaines, la fondation compte actuellement 40 personnes, plutôt avec de hauts taux d'activité. Elle ne fait pas appel à des bénévoles et accueille un nombre réduit de stagiaires. Parmi les femmes hébergées, 30% sont des victimes de traite, et 70% des victimes de violences domestiques.

Depuis son arrivée en 2019, M^{me} Clay a constaté qu'il y avait une demande de poursuivre dans la professionnalisation de la fondation, en mettant en place des domaines d'action pour déterminer comment le travail sera mené. Les questions auxquelles il fallait répondre étaient les suivantes : En quoi consiste l'accompagnement ? Que fait-on pour les personnes accueillies ? Qu'est-ce qui se fait ailleurs ?

L'accompagnement n'est pas toujours très tangible, et une réflexion a été menée pour cibler trois domaines d'action, qui sont les axes historiques de la fondation. Dans le domaine social, la fondation offre un logement, un soutien administratif. Sur les projets professionnels, le Cœur des Grottes travaille étroitement avec le réseau (Camarada et d'autres associations).

Depuis 2020-2021, la fondation s'est passablement concentrée sur les domaines de la santé et de l'enfance. L'OMS dit bien que les violences ont des impacts très forts sur la santé, et ces impacts doivent être pris en considération, qu'ils soient psychologiques ou physiologiques. Les enfants qui arrivent au foyer sont aussi des victimes à part entière. A ce sujet, une vraie évolution a eu lieu, notamment au niveau des lois, avec la prise en compte de la parole de l'enfant, qui doit pouvoir être accompagné dans ce qu'il a vécu.

Enfin, le domaine de la formation et de la recherche est mentionné. La fondation garde en effet un lien avec les écoles, pour connaître les meilleures pratiques, et elle peut aussi nourrir la recherche, puisque son foyer représente un grand échantillon. De bonnes collaborations naissent ainsi.

La fondation est partie de l'hypothèse suivante : plus l'accompagnement est précoce et structuré, meilleures sont les chances de voir la personne progresser. L'objectif était de trouver, dans la manière d'accompagner, dans les prestations proposées, ce qui aurait le plus grand impact. En filigrane, cela posait aussi la question des activités de l'équipe, de ce qu'ils font durant leurs huit heures de travail.

Pour ce faire, la fondation a demandé des financements à la Chaîne du Bonheur et à FEDPOL, de manière à pouvoir mener des recherches, deux fois pendant un an. Le livrable pour la recherche « enfance » est un document très pointu de plus de 340 pages, réalisé par M^{me} Froidevaux, qui s'intitule « Etude sur l'accompagnement des enfants exposés à la violence ». L'objectif était, avant d'entrer dans l'action, de prendre le temps de réfléchir sur ce qui pouvait être fait avec les enfants, ce qui gagnerait à être internalisé, respectivement externalisé. Pour cela, la fondation a visité les trois quarts des autres foyers de Suisse, et a aussi consulté des institutions en Europe, en France, pour voir ce qui existe, ce qui fonctionne. Un groupe d'experts a par ailleurs été mis sur pied pour pouvoir, au fur et à mesure de l'étude, leur faire part de remarques et de questionnements, sur lesquels ils pouvaient donner leur avis.

La deuxième étude a été conduite par un tiers externe, avec M^{me} Herrmann. Elle visait à comprendre les besoins spécifiques des personnes accueillies et la manière d'y répondre au mieux. La fin de cette étude a abouti à un modèle d'accompagnement, dit « SSD », en trois étapes consécutives : Sécurisation, Stabilisation, Développement du pouvoir d'agir.

Les femmes victimes de traite qui sont accueillies au Cœur des Grottes arrivent, pour beaucoup, en urgence. Pour cette raison, un accueil est prévu 24h/24, avec des éducatrices de piquet, qui vont pouvoir répondre en tout temps. La plupart des autres femmes passent d'abord par Le Pertuis, où elles restent environ un mois, avant d'arriver au Cœur des Grottes.

L'idée de faire ces études est aussi venue du constat qu'il n'existe pas vraiment de cadre de référence en la matière. L'institution a eu la chance d'être audité l'an dernier, et elle a pu beaucoup discuter avec les auditeurs à cette occasion. Ces derniers se sont aussi demandé quels étaient les cadres de référence, et ils ont dû constater qu'il y a très peu de choses. Il existe des manières d'accompagner en ambulatoire, mais sur la structuration de

l'accompagnement, il y a très peu de choses. La fondation a pu bénéficier de fonds privés pour mener cette démarche.

En 2022, un événement très important est intervenu dans le domaine scientifique : l'échelle CIM-10 (classification internationale des maladies) a intégré le trouble du stress post-traumatique complexe. Or 90% des femmes accueillies au Cœur des Grottes présentent ce trouble. Il faut souligner que le foyer reste social et ne se substitue pas aux médecins, mais cette reconnaissance scientifique permet de mieux comprendre les atteintes à la santé, de manière à mieux accompagner les femmes, qui arrivent avec des symptômes du stress post-traumatique tels que des altérations de la mémoire, des altérations dans les relations, etc. Sans comprendre ce qu'il se passe, l'éducateur au quotidien ne pourra pas fournir le bon accompagnement. Ainsi, comprendre ces éléments liés à la santé est essentiel, même s'il ne s'agit pas, pour la fondation, de devenir un établissement de santé.

M^{me} Herrmann indique qu'elle détaillera le parcours de ces femmes. Les nombreuses conséquences des violences sont maintenant mieux connues, et elles peuvent être de différents types :

- Physiques : les femmes qui arrivent au foyer peuvent être blessées (fractures, ecchymoses, etc.). Une femme a par ailleurs été agressée par son conjoint quand elle est partie du foyer pour aller chercher ses enfants à l'extérieur.
- Psychiques : lorsqu'elles arrivent, ces femmes sont dans un état de psychotraumatisme sévère. Il faut, à ce sujet, différencier le trauma simple (dont les symptômes peuvent être des pensées en boucle, des cauchemars, de l'hypervigilance, avec des répercussions directes sur la cognition, l'humeur, le niveau de fatigue) du trauma complexe, qui concerne 90% des femmes accueillies au Cœur des Grottes. Cela peut être un trauma répété dans le temps, voire depuis l'enfance, qui a pour effet de s'immiscer dans la personnalité. Des études récentes montrent que ce trouble est sous-évalué. Certaines femmes qui arrivent au foyer présentent non seulement les symptômes du trauma simple, mais aussi une personnalité atteinte du point de vue de la relation, de la vision de soi et de la régulation des affects. Tout cela a des conséquences sur le quotidien. Ces femmes sont abattues, elles ont du mal à se lever le matin. De plus, il faut savoir que la perception du temps, en cas de traumatisme, est altérée. La personne peut s'asseoir à un endroit, cligner des yeux, et quatre heures ont passé. Tout cela doit être pris en compte dans l'accompagnement. De même, pour gérer toutes les questions administratives, ces femmes n'ont simplement pas la capacité psychique de se concentrer sur un dossier, de retenir des informations. Il est très difficile pour elles de se mobiliser, d'avoir un quotidien structuré,

et c'est là que les éducateurs ont un grand rôle à jouer. Il est nécessaire d'être très présent au début, puis de s'extraire peu à peu, lorsque la personne gagne en autonomie.

- Sociales : les femmes sont parfois victimes de violence économique, lorsqu'elles sont privées de leur carte bancaire, de leur compte, que leur conjoint leur interdit de faire des études, de travailler. Parfois, elles n'ont que leurs vêtements sur elles lorsqu'elles arrivent au foyer, et elles se retrouvent extrêmement précarisées.
- Relationnelles : les violences qu'ont subies ces femmes relèvent de la trahison. Dans la traite, il y a d'abord le recrutement, les promesses, et ensuite la trahison, lorsque les femmes sont forcées à la prostitution ou au travail domestique. Dans le cas des violences domestiques, la trahison vient du conjoint, qui est précisément la personne qui devait leur apporter du soutien. En conséquence, il y a un véritable enjeu de confiance, et c'est tout un travail de leur montrer qu'il reste des personnes dignes de confiance. Outre cet aspect, l'isolement est souvent un facteur important.

Le premier défi de l'accompagnement est de donner des repères. Parfois, les victimes de traite ne savent même pas dans quel pays elles se trouvent. Or, si elles ne sont pas sécurisées, ces personnes restent dans un état d'hypervigilance et ne peuvent pas se remettre. Il faut donc tout d'abord leur expliquer comment les choses fonctionnent, qui sont les personnes qu'elles rencontrent, rendre leur environnement intelligible et garder une constance dans l'accompagnement. A partir du moment où elles comprennent, elles se sentent plus en sécurité, et c'est là que naît la possibilité d'une reconstruction.

Il convient par ailleurs de signaler que les conséquences sont individuelles, mais aussi communautaires. Dans les états d'hypervigilance dans lesquels ces femmes se trouvent, il existe un risque de surréaction. Or, dans un lieu communautaire comme le foyer, qui héberge de nombreuses personnes, les risques qu'elles soient confrontées à des déclencheurs sont multipliés. C'est un point d'attention, et il faut apprendre aux femmes à progressivement gérer leurs symptômes. De même, elles doivent apprendre à structurer leur quotidien, à poser des objectifs qu'elles-mêmes définissent. L'équipe les aide ensuite à poser des micro-objectifs pour qu'elles puissent vivre des réussites et reprendre confiance en elles.

Un des objectifs est de leur apprendre à identifier leurs symptômes. Le trauma peut en effet s'exprimer de diverses manières, psychiquement et comportementalement, mais aussi dans le corps. Les femmes disent qu'elles ne se reconnaissent pas, et le fait de comprendre ce qui leur arrive est le premier pas vers la guérison. Ensuite, il faut qu'elles apprennent à gérer leurs

symptômes. C'est important, car le foyer est un lieu transitoire et il faut, quand elles en sortent, qu'elles puissent continuer à se réguler seules, en ayant acquis des compétences et des outils qui leur permettent d'être autonomes. L'apprentissage du français en est un exemple.

En matière de prévention des risques, il est connu que le plus grand risque de subir ou de commettre des violences, c'est le fait d'en avoir déjà subi. Souvent, les femmes sont victimes de violences depuis longtemps et ce sont donc des proies privilégiées. Après la traite, il existe un risque majeur de retomber dans la traite durant les deux ans qui suivent. En conséquence, la fondation fait un gros travail de prévention, de sorte que ces femmes puissent identifier les pièges et ne pas revivre ce qu'elles ont vécu.

La réponse à tout cela, c'est le modèle SSD, qui est né de la revue stratégique menée par la fondation et dont M^{me} Clay a parlé. Trois étapes sont nécessaires pour se remettre du traumatisme. La sécurisation est la première. Tant qu'il n'y a pas de sécurité, il n'y a pas de reconstruction possible. Il s'agit de montrer aux femmes qu'elles sont en sécurité, que l'équipe est digne de confiance, notamment en assurant leurs besoins fondamentaux. Il faut également procéder à une évaluation du danger, certaines femmes se sentant en danger à Genève, d'autres non. La stabilisation est la deuxième étape. Il s'agit à ce moment-là de travailler sur les routines, le quotidien, l'identification et la gestion des symptômes, de manière que les femmes puissent reprendre le contrôle. Enfin, le développement du pouvoir d'agir est la phase qui prépare la sortie.

M^{me} Clay souligne qu'il était important d'évoquer ces aspects liés au trauma, car ils sont fondamentaux et que les symptômes occupent aussi beaucoup de temps. Au Cœur des Grottes, le soir et le week-end, ce sont pour l'instant des étudiants qui travaillent. Il se trouve qu'ils ont été confrontés à des difficultés importantes, que des étudiants ne peuvent pas encadrer (idées suicidaires, crises d'angoisse majeures, conflits, etc.). Le besoin d'aide de la part de professionnels de la santé a été mis en évidence, au vu de toutes les actions des femmes durant la nuit. Un virage est donc attendu pour le mois de mai, et des infirmiers travailleront désormais la nuit. Ils seront qualifiés pour prendre en charge ce qui se passe durant cette période.

A noter que, à partir du moment où les personnes sont stabilisées, un travail important est mené avec le réseau. Quand elles sortent du Cœur des Grottes, tout n'est pas résolu, et le réseau est là pour les soutenir.

Pour terminer, quelques axes stratégiques futurs sont mentionnés. Tout d'abord, au niveau des locaux, des améliorations sont nécessaires, pour les professionnels et pour les personnes hébergées. La rétention de personnel est

également essentielle. Il est en effet très compliqué de recruter des personnes spécialisées, qui connaissent la thématique. Une stratégie sera mise en place pour que ces professionnels puissent et aient envie de rester. Pour l'instant, c'est le cas, et il s'agit de ne pas perdre ces personnes. Une refonte du système d'information est également prévue, car il n'existait presque rien quand M^{me} Clay est arrivée. Enfin, tous les aspects liés à la recherche de fonds seront pérennisés.

De petites cartes, qui reprennent la structure du modèle SSD et des objectifs liés à chaque étape, sont présentées aux commissaires. Il est précisé que les entretiens individuels sont un des piliers de l'accompagnement, mais le soutien en groupe est aussi important. Ce dernier n'est pas encore proposé, mais c'est un travail qui sera mené ces trois prochaines années.

M^{me} Clay propose par ailleurs de laisser deux études aux commissaires, de même qu'un résumé de deux pages.

M^{me} Froidevaux ajoute que ces documents ont été mis à disposition de toutes les maisons d'accueil membres de la DAO, la faîtière suisse. Ce travail, qui répertorie les meilleures pratiques, est utile à l'ensemble de ces institutions. Il se trouve également en ligne, sur le site de la fondation.

M^{me} Clay indique que M^{me} Froidevaux a également mis en avant au sein de la faîtière le besoin de disposer de chartes de protection pour les enfants, afin d'éviter les abus au sein des foyers. C'est une thématique dont la faîtière s'est saisie et qui pourra être diffusée ensuite dans toute la Suisse.

Un député (Ve) demande si, lorsqu'il y a des enfants, dans le cas de violences domestiques, c'est généralement le père qui est l'auteur des violences. Il souhaiterait savoir comment sont gérées les relations entre les enfants et ce père violent.

M^{me} Froidevaux explique que, dans l'étude, la question a été posée aux femmes de leurs besoins en arrivant au Cœur des Grottes. Certaines ont dit qu'il était important pour elles d'être accompagnées pour expliquer aux enfants pourquoi elles sont là, ce qu'il se passe. Pour d'autres, ce n'était pas nécessaire. L'équipe enfance s'assure aujourd'hui que la question du père n'est pas mise sous le tapis. Lors des premiers entretiens avec la mère (avec ou sans l'enfant, en fonction de son âge), la question de la relation au père est évoquée, et un travail est fait pour rappeler qu'il reste le père de l'enfant, lorsque les mères sont très réticentes. Dans tous les cas, la parole de l'enfant prime. Certains ont envie de revoir leur père dans l'attente d'une décision de justice, et un accompagnement de la mère peut être proposé par rapport à ça.

M^{me} Herrmann ajoute que, dans 85% des cas, les auteurs de violence sont des hommes.

M^{me} Froidevaux précise que cela peut être le père, le beau-père, le nouveau compagnon de la mère, ou un membre de la famille chez qui la personne vit.

Le député demande si un accompagnement est fourni pour les procédures judiciaires.

M^{me} Herrmann explique que l'équipe ne compte pas de juristes, mais collabore étroitement avec des juristes externes. Cela dit, un accompagnement est proposé pour aider ces femmes à se préparer aux audiences et, en tant que psychologue, M^{me} Herrmann est là pour les soutenir avant et après.

Une députée (PLR) évoque le recrutement RH. Dans un contexte où il est essentiel de sécuriser les personnes et de leur redonner confiance, un mauvais recrutement pourrait s'avérer catastrophique. Elle demande comment ce risque est anticipé.

M^{me} Clay explique que, parmi les personnes qui travaillent au Cœur des Grottes, 90% sont de nouveaux collaborateurs. Il y a eu des départs naturels à son arrivée, et des personnes qui n'avaient pas les compétences ont été remerciées. Cela a permis de renouveler l'équipe. M^{me} Clay a effectué tous les recrutements de A à Z, en compagnie de ses collègues. Les compétences métier sont importantes, mais les compétences humaines le sont tout autant. Elle a en outre été particulièrement attentive à la capacité du personnel à pouvoir gérer les dynamiques d'équipe. Ce que le professionnel peut vivre a aussi des répercussions sur lui et sur la dynamique d'équipe. Ce sont des choses qu'il faut pouvoir comprendre, de sorte que ça ne devienne pas toxique. L'an dernier, l'équipe a été accompagnée sur les profils comportementaux. Chaque personne a fait son test, et les points de vigilance en cas d'excès étaient soulignés. Par exemple, le profil « soutenir/donner » peut avoir du mal à mettre des limites, à dire non, etc. De plus, une attention particulière est portée à l'intégration des personnes pendant les trois premiers mois.

La députée demande si la fondation a donc peu de cas de personnel problématique.

M^{me} Clay relève que tous les entretiens RH sont bouclés et que le taux de satisfaction est quasiment de 100%, de part et d'autre.

M^{me} Sakran ajoute qu'il y a très peu d'absences perlées. Les absences sont en dessous de 2%.

M^{me} Herrmann souligne que l'équipe préfère ne pas prendre de dossier tout de suite, plutôt que d'en prendre un qui ne conviendrait pas vraiment. De plus, les recrutements sont faits en trois étapes, ce qui est long. En outre, dans les meilleures pratiques, il est recommandé que les institutions soient sensibles au trauma. Cela signifie que chaque personne doit être sensibilisée à ce qu'est un trauma et à la posture à adopter. A chaque fois qu'un collaborateur arrive, des

informations lui sont transmises, ce qui évite aussi en partie que les professionnels développent eux-mêmes des symptômes de trauma, comme cela peut arriver.

M^{me} Sakran ajoute que toutes les équipes sont sensibilisées vis-à-vis du trauma. Cela inclut les intendants, etc.

La députée demande, en lien avec la sécurisation des lieux, ce qui est mis en place pour éviter que les auteurs de violences ne connaissent l'adresse, ou ce qui est fait si c'est le cas.

M^{me} Clay relève qu'un effort est fait pour anonymiser autant que possible. Cela dit, dans quelque temps, ce sera sans doute un secret de polichinelle. Il est en effet très difficile de maintenir un secret sur la durée lorsqu'autant de personnes sont impliquées.

La députée demande ce qui est fait dans le cas où un homme découvre l'adresse du foyer.

M^{me} Wolf explique qu'il est arrivé que des conjoints violents viennent jusqu'à l'entrée. Dans ces situations, les forces de l'ordre sont appelées, puis des mains courantes ou des plaintes peuvent être déposées. Il s'agit de trouver des moyens systémiques de répondre aux violences et de protéger les personnes. Dans des cas extrêmes, s'il y a une mise en danger de la personne, il est toujours possible d'envisager un changement de foyer. Cela dit, la plupart du temps, les conjoints violents sont conscients du risque qu'ils prennent, en particulier si la femme a décidé de porter plainte ou de déposer une main courante.

Il faut aussi relever toute la difficulté posée par les outils informatiques, qui permettent de localiser une personne. Un homme peut par exemple offrir des AirPods Pro à son enfant, ce qui lui permet de savoir où il va. Ce sont des questions très complexes, qui vont au-delà du mandat de la fondation. Il est expliqué aux femmes comment enlever la localisation sur leur téléphone, sur TikTok, sur Instagram, mais certaines sont parfois ambivalentes, durant les premiers mois surtout, et elles vont donner leur adresse au conjoint en se disant qu'il ne leur fera pas de mal.

La députée demande si la fondation est propriétaire de l'immeuble.

M^{me} Clay répond par la négative. La fondation bénéficie d'un droit de superficie de 20 ans.

La députée souhaiterait savoir si un agrandissement est prévu.

M^{me} Clay explique que la fondation a deux autres bâtiments. Le premier, à la rue de l'Industrie 14, abrite des locaux administratifs, et le deuxième, en face, est celui où se fait la production de la cuisine. Il y avait autrefois des

chambres dans ces deux bâtiments (9 par bâtiment), et des perspectives de développement existent donc.

Une députée (Ve) souhaiterait obtenir des précisions sur le parcours des femmes et la manière dont elles arrivent au Cœur des Grottes. Elle souhaiterait également savoir combien de temps elles y restent en moyenne, si beaucoup retournent ensuite chez elles et si certaines reviennent après des récidives.

M^{me} Clay indique que la plupart des victimes de traite sont amenées en urgence par la police. Les autres arrivent via Le Pertuis, qui accueille en urgence. Quand Le Pertuis n'a pas de place, il peut déléguer l'accueil au Cœur des Grottes.

La durée de séjour moyenne est de 10 mois. Cela étant, cela dépend des personnes, si elles ont la capacité de sortir ou non, et si elles le demandent. Le but n'est pas de les garder absolument, mais de faire en sorte qu'elles ne retombent pas dans la traite ou dans les violences. Il n'y a toutefois pas vraiment d'étude sur ce qu'il se passe ensuite pour elles. C'est quelque chose qui devrait être mis en place, mais l'impact de l'action de la fondation sur la durée est difficile à déterminer en l'état.

M^{me} Herrmann ajoute que le nombre moyen de tentatives pour sortir d'une situation de violence est de sept à huit. Il y a des personnes qui reviennent deux ou trois fois, et c'est normal. Ça fait partie du processus.

La députée souhaiterait savoir si la demande augmente ou diminue.

M^{me} Alessi indique que, sur 327 premières demandes l'année passée, seules 50 ont été acceptées.

La députée demande ce qu'il advient de celles qui sont refusées.

M^{me} Alessi explique qu'elles sont redirigées vers d'autres lieux d'accueil plus adaptés. La fondation ne tient pas de liste d'attente, et certaines femmes rappellent donc quotidiennement.

M^{me} Froidevaux indique que, parmi les 327 susmentionnées, 95 étaient des demandes d'entrées urgentes en situation de violences domestiques. Dans 50% des cas, le foyer était complet et il n'était pas possible de les accueillir. D'autres ne rentraient pas dans les critères d'accueil. Les personnes qui viennent au Cœur des Grottes doivent en effet bénéficier d'un financement de la LAVI ou de l'Hospice général et doivent être en train de faire les démarches pour obtenir un papier si elles n'en ont pas.

Une députée (S) souhaiterait savoir si une partie de l'accompagnement, que ce soit le soin de troubles psychiques ou l'accompagnement pour une réinsertion socioprofessionnelle, se fait à l'extérieur du foyer, ou si l'ensemble des prestations est assumé par des professionnels de la fondation.

Elle souhaiterait également savoir ce qui explique le phénomène de re-victimisation mentionné par M^{me} Herrmann.

M^{me} Clay indique, pour répondre à la première question de la députée, que la collaboration avec le réseau est étroite. Avant l'arrivée de M^{me} Herrmann en 2020 ou 2021, la fondation travaillait beaucoup avec l'unité de violence du D^r Escard, qui a d'ailleurs noté une diminution des demandes depuis l'arrivée de la psychologue au sein du foyer. L'objectif est d'intervenir à l'arrivée des femmes, pour procéder à l'évaluation et pouvoir ensuite faire la transmission vers le réseau.

M^{me} Froidevaux explique que la redirection vers le réseau est un travail important mené par l'équipe, qui s'attache à identifier le besoin et à trouver la bonne personne, le bon thérapeute, le bon médecin pour y répondre.

M^{me} Herrmann précise que l'idée n'est pas du tout de se substituer à l'existant, mais de combler le manque. Parfois, des personnes arrivent avec des symptômes si sévères que les services d'accompagnement ambulatoire n'entrent pas en matière. Ce sont des personnes qui ne sont pas « assez traumatisées » pour être hospitalisées, mais trop pour bénéficier d'un accompagnement en ambulatoire. C'est là que le foyer entre en jeu. La présence des professionnels sur le lieu de vie offre la possibilité d'intervenir de manière flexible.

En ce qui concerne la re-victimisation, il est difficile de l'expliquer brièvement. Il existe des facteurs de risque, et la précarité en est un. Quand on n'a pas d'argent, qu'on est désespérée, qu'on est une femme seule, qui ne connaît pas le système suisse, on est vulnérable et à risque de se retrouver dans des situations de violences. Plus la personne est entourée, soutenue, plus elle est autonome, moins le risque de re-victimisation sera grand.

M^{me} Clay souligne que le travail de la fondation permet d'économiser un nombre important de frais, judiciaires notamment. De plus, il arrive très souvent qu'une intervention de M^{me} Herrmann permette d'éviter une hospitalisation à Belle-Idée.

Un député (S) signale qu'il a demandé, lors de la visite, si les femmes avec enfant étaient prioritaires, ce à quoi il lui a été répondu que non. Il souhaiterait savoir s'il existe des critères d'admission et ce qu'il se passe en situation d'urgence, comment sont accueillies les femmes qui arrivent et si on leur dit à un moment donné qu'elles ne pourront pas rester.

M^{me} Herrmann explique qu'il existe deux processus d'entrée. Le premier, hors urgences, consiste en un entretien de préadmission, suivi de tout un processus pour permettre une arrivée en douceur. Le deuxième est celui qui prévaut en cas d'urgence. Les personnes arrivent et le processus d'accueil se

fait après coup, de la façon la plus douce possible. Cela dit, sans financement, la fondation ne peut pas accompagner les personnes. De même, il arrive qu'une victime de traite arrive et que la traite ne puisse pas être vérifiée ensuite. Dans ce cas-là, le financement est perdu et les personnes doivent alors être redirigées. A noter que la fondation travaille avec le réseau, notamment l'Hospice général et la LAVI.

Le député demande si le foyer a toujours une chambre libre.

M^{me} Herrmann confirme que c'est le cas pour les urgences.

M. Meyer souligne la créativité, les remises en question et les recherches effectuées par la fondation, de même que la fidélisation des collaborateurs. Il demande si cela est permis par l'autonomie que peut avoir la fondation, vis-à-vis de structures plus rigides ailleurs.

M^{me} Clay indique que, après avoir travaillé 20 ans à l'Etat, elle pense que c'est en partie juste. Il y a toutefois des cadres plus rigides dans lesquels on peut être absolument créatif. C'est une manière de travailler sur les coûts cachés, en réalité. Par exemple, fidéliser le personnel évite de faire du recrutement.

Le président remercie les représentants de la fondation pour leurs explications et les félicite de leur engagement pour cette cause.

M. Hertzschuch ajoute encore que le conseil de fondation a été complètement remodelé depuis trois ou quatre ans. Maintenant, sous la présidence de M. de Raemy, les membres du conseil de fondation ont chacun une spécialité (RH, financier, éducatif) et travaillent en interrelation. Cela permet d'accompagner plus efficacement les membres de la direction.

Votes

1^{er} débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13574 :

Oui : 14 (2 UDC, 3 PLR, 1 LC, 2 MCG, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)

Non : —

Abstentions : —

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2	pas d'opposition, adopté
Art. 3	pas d'opposition, adopté
Art. 4	pas d'opposition, adopté
Art. 5	pas d'opposition, adopté
Art. 6	pas d'opposition, adopté
Art. 7	pas d'opposition, adopté
Art. 8	pas d'opposition, adopté
Art. 9	pas d'opposition, adopté
Art. 10	pas d'opposition, adopté

3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13574 :

Oui : 14 (2 UDC, 3 PLR, 1 LC, 2 MCG, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)

Non : —

Abstentions : —

Le PL 13574 est accepté.

Au vu de ces explications, la commission, à l'unanimité, vous invite à accepter ce projet de loi.

Annexe consultable sur internet :

Contrat de prestations :

https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13574_annexes.pdf